

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Lac-des-Aigles**

**AVIS PUBLIC**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, **QUE :**

**RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION 2022 - TAXES MUNICIPALES**

- suivant la dernière imposition des taxes, le rôle de perception de la taxe foncière est complété et déposé au bureau municipal.
- toute personne, dont une propriété apparaît au rôle de perception, devra acquitter ses taxes (montant indiqué) dans les 30 jours qui suivent la mise à la poste de ce compte, s'il ne veut pas encourir d'intérêt additionnel.
- l'envoi des comptes de taxes se fera dans le délai réparti d'ici le 1<sup>er</sup> mars 2022.
- toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit rôle au bureau municipal, sur les heures de bureau.

**DONNÉ à Lac-des-Aigles, ce quatorzième jour du mois de janvier 2022.**

---

Francine Beaulieu  
Directrice générale